



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2018

Est, par la présente donnée par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité;

Que conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1), le rôle général de perception des taxes de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest pour l'exercice 2018 a été déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au 806, rang de la Rivière Sud, aux heures d'ouverture (mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

Et, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 30^e jour du mois de janvier 2018.

Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mardi 30 janvier 2018.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 30^e jour du mois de janvier 2018.

Sherron Kollar,
Directrice générale